



PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Le contentieux du permis à points en pratique

Objectif

Instauré en 1992, le mécanisme du permis à points consiste à ajouter aux sanctions pénales des infractions au code de la route, une sanction supplémentaire de nature administrative. Le retrait de points peut selon les cas se révéler très contraignant pour l'automobiliste en l'incitant par exemple à effectuer un stage de sensibilisation ou en dernière issue, en entraînant l'annulation du permis de conduire. Le contentieux du retrait de points s'est donc progressivement développé pour devenir un contentieux de masse devant la juridiction administrative, tant au fond qu'en référé. Le but de la formation est de faire le point sur ces questions.

Thèmes abordés

Permis de conduire ; retrait de points ; permis probatoire ; retrait de permis ; Code de la route ; sanction administrative ; contentieux ; circulation routière ; droit routier ; référé ; juge administratif ; récupération de points ; reconstitution de points ; récupération du permis.

Programme détaillé

14h00 - 14h05

Introduction

14h05 - 15h00

I. Le retrait de points, un dispositif singulier parmi les différentes sanctions administratives

- Présentation du système du permis à points
- Le retrait de points, la récupération des points, la reconstitution de points, l'invalidation du permis (lettre48SI)
- Le permis probatoire

15h00 - 17h00

II. Les moyens invocables

- Les moyens découlant de la qualification de sanction administrative

- Les moyens propres au droit routier

- Eléments relatifs au droit de la preuve devant le juge administratif

17h00 - 17h30

III. Recours au fond - référés : quelles stratégies contentieuses?

- La notion d'urgence en matière de retrait de points
- Comment caractériser un doute sérieux sur la légalité de la décision attaquée ?

17h30 - 18h00

IV. L'office du juge administratif

- Le pouvoir de modulation du juge administratif
- La prise en compte de la loi pénale plus douce



Conférence animée par

Pierre-Yves Nauleau

Avocat et chargé d'enseignement
Université de Sorbonne Paris Nord

Tarif : 390 €



Date

18 septembre 2024
(14h00 - 18h00 en direct)



Durée

6 heures *

* 4 heures de webconférence
en direct + 2 heures facultatives
de validation des acquis à réaliser



Public

Avocats, Juristes



Niveau 3

Avancé : spécialistes et
praticiens expérimentés



Lieu

Paris ou à distance



Qualiopi

processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre de la ou des catégories
d'actions suivantes :
Actions de formation





PROCÉDURE ADMINISTRATIVE CONTENTIEUSE

Le contentieux du permis à points en pratique

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle
75006 Paris

par fax :
01 72 34 92 58

par e-mail :
presentielles@pro-barreau.com

PERSONNE PARTICIPANTE

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **390€ TTC**

Date : **le 18 septembre 2024 de 14h00 à 18h00**

Je choisis de suivre la formation : **à distance** en visio via *Pro-Barreau Live*
 en présentiel : 3 rue de Nesle 75006 Paris

J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau

J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP

J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur www.pro-barreau.com ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

Conditions générales de participation

Conditions d'inscription et tarifs

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Son inscription est définitive sous réserve du nombre de places disponibles. Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du

prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client.

Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte par chèque bancaire ou virement. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

Annulation

Toute annulation doit nous parvenir par écrit, au plus tard 20 jours calendaires avant le début de la formation pour obtenir son remboursement sans frais. Annulation entre 19 et 10 jours avant le stage : remboursement du prix, déduction faite d'une indemnité forfaitaire à titre de dédit de 10 % du prix de la formation. Annulation moins de 10 jours avant la formation : nous nous réservons le droit de facturer jusqu'à 100 % du prix à titre de dédit. Les remplacements de participants sont admis. Le nom et les

coordonnées du nouveau participant doivent nous être communiqués par écrit avant la formation. Par ailleurs, Pro-Barreau se réserve le droit d'ajourner une formation, si le nombre de participants prévu est inférieur à vingt. Dans ce cas, Pro-Barreau s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit. Pro-Barreau se réserve le droit de changer d'intervenant en cas d'empêchement de l'un d'eux.

